

1'essentiel ^{SP} N°12



de la Séance plénière du Conseil général du Finistère



Première séance 2010

Toutes commissions

La politique territoriale

Dossier n° 1 page 1

La politique territoriale du Conseil général vise à conjuguer solidarité, équité et vision partagée et transversale des enjeux des territoires.

Cette évolution s'est traduite par différentes actions, de la mise en œuvre d'un coefficient de solidarité, à la réforme de la Subvention Départementale d'Investissement (SDI) ou à la création des contrats de territoire. Elle se traduit également par l'évolution de dispositifs d'aide aux communes et à leurs groupements.

Les contrats de territoire

Les contrats de territoire constituent un nouveau mode de partenariat avec les Établissements publics de coopération territoriale ou Pays volontaires, basé sur le partage et la co-construction d'un projet de développement local sur 6 ans. La démarche permet clairement de renforcer le rôle des intercommunalités dans l'animation et la dynamique des territoires. Elle favorise également une approche plus qualitative et partagée des enjeux et des projets des territoires.

Le Conseil général a approuvé 4 nouveaux contrats de territoire avec les Communautés du Pays

des Abers, de la Presqu'île de Crozon, de Quimper-communauté ainsi qu'un Plan d'engagements avec les îles finistériennes.

Le Coefficient de Solidarité

Le coefficient de solidarité départementale (CSD) permet de moduler les subventions à l'investissement des communes et de leurs groupements en tenant compte du potentiel financier, de l'effort fiscal, du nombre d'enfants scolarisés, de la part de logements sociaux, du nombre d'allocataires du RMI et du revenu par habitant.

Il ressort d'un premier bilan que ce sont les communes rurales défavorisées qui bénéficient le plus du système de CSD actuel, en particulier celles de l'intérieur du département. Les communes les plus défavorisées ont eu un gain de subvention de 193 000 € entre 2007 et 2009, soit 8 % de subvention en plus.

Afin d'accentuer l'effort de solidarité et d'équité qu'introduit cette péréquation départementale, le Conseil général a décidé d'appliquer le coefficient de solidarité départementale sur 100 % de la subvention et non plus sur 50 %.

La prise en compte de critères de développement durable dans les aides au bâti

Le Conseil général soutient de nombreux projets de construction ou de rénovation de bâtiments. Un Guide de préconisations sera réalisé pour avril 2010 autour de cinq grandes thématiques :

- l'inscription du projet, réalisé de façon concertée, dans son environnement;
- les modalités de construction (adaptabilité de l'ouvrage dans le temps, prise en compte du coût global de fonctionnement, choix des matériaux peu générateurs de gaz à effet de serre, confort hygrothermique, acoustique, visuel...);
- la réduction des nuisances du chantier;
- la réduction des consommations d'eau;
- le soutien aux politiques sociales (intégration de la clause sociale dans les modalités d'exécution des marchés publics, achats équitables...).

Dès à présent, à l'instar des exigences que le Conseil général met en œuvre dans le cadre des travaux menés sur ses propres

bâtiments, il est décidé d'introduire des critères d'éligibilité aux subventions du Conseil général, en exigeant :

- pour les bâtiments neufs : un niveau de performance "Bâtiment Basse Consommation" par anticipation de l'évolution de la réglementation thermique ;
- pour les réhabilitations : de s'appuyer sur le diagnostic de performance énergétique (DPE), en accompagnant les projets qui

permettent un gain d'au moins 30 % sur le DPE d'origine et un "classement de sortie" inférieur ou égal à la classe C.

Les aides aux collectivités

Les dispositifs « patrimoine-cadre de vie », « aides à la voirie communale » sont reconduits et adaptés ainsi que les critères de répartition du produit des amendes de police.

Les diverses évolutions proposées conduisent à faire du dispo-

sitif Patrimoine-cadre de vie le programme principal d'aide aux communes sur les projets d'aménagement intégrant des critères développement durable. Il traduit la volonté départementale de mieux accompagner les collectivités dans les opérations d'aménagement structurantes (accessibilité, déplacements doux, transports collectifs, mise en valeur du patrimoine, etc.) plutôt que sur des projets essentiellement routiers.

Le contrat de territoire de Quimper communauté

Dossier n° 2 p 25

Le Conseil général vote une enveloppe d'un montant total de 12 616 000 € pour le contrat de territoire de Quimper communauté pour lequel les démarches ont débuté en juin 2009 et qui prévoit aujourd'hui une douzaine d'actions opérationnelles portées par Quimper Communauté et les communes autour de 3 enjeux spécifiques :

- Accessibilité et déplacements : préparer l'agglomération aux mobilités de l'avenir ;
- Attractivité et rayonnement :

Quimper moteur de la Cornouaille ;

- Mobilisation des énergies pour consolider la cohésion sociale

La plus-value de ce contrat réside dans la mise en place de plusieurs financements d'équipements structurants en matière culturelle ou de transports : notamment le pôle d'échange multimodal de la gare de Quimper, la réalisation du schéma de transports de Quimper Communauté, le parc des expositions-centre de congrès de Penvillers et le pôle de musique actuel

Max Jacob.

Cette démarche permet, par ailleurs, un accompagnement exceptionnel au démarrage de l'Agence de développement et d'urbanisme, une valorisation du patrimoine naturel et le développement des circulations douces pour une gestion durable des déplacements.

La politique jeunesse et le Programme local de l'Habitat de Quimper communauté feront l'objet d'avenants au contrat de territoire.

Le contrat de territoire de la presqu'île de Crozon

Dossier n° 3 p 49

Le Conseil général vote une enveloppe d'un montant total de 2 404 807 € pour le contrat de territoire de la presqu'île de Crozon, pour lequel les concertations ont débuté en mai 2009, et qui prévoit une vingtaine d'actions opérationnelles, portées par la Communauté de communes et les communes, et répondant à 3 enjeux spécifiques :

- Agir pour un environnement naturel préservé

- Dynamiser l'offre touristique par une gouvernance renforcée
- Consolider le lien social

La plus-value de ce contrat réside dans la mise en place de plusieurs financements innovants, notamment en matière d'environnement et de tourisme (exemple : participation au programme d'aménagement global autour de la route des fortifications et de la tour Vauban).

Le contrat accompagne d'autre

part des projets d'accueil pour l'enfance et le développement de l'offre culturelle sur le territoire.



Contrat de territoire de la communauté de communes du pays des Abers.

Dossier n° 4 p 71

Le Conseil général vote une enveloppe d'un montant total de 5 774 530 € pour le contrat de territoire de la Communauté de communes du Pays des Abers. Les concertations ont débuté en mai 2009.

Une vingtaine d'actions opérationnelles, portées majoritairement par la Communauté de communes et les communes sont ainsi inscrites à ce contrat de territoire autour de 3 enjeux spécifiques :

- Répondre aux besoins d'un territoire jeune et intergénérationnel;
- Organiser les déplacements

(Située dans l'aire d'influence de l'agglomération brestoise, la Communauté de communes connaît une augmentation importante des déplacements notamment en transport en commun);

- Préserver et valoriser le littoral et les Abers.

La plus-value de ce contrat réside dans l'accompagnement du Conseil général sur plusieurs projets d'équipements structurants et dans le soutien à des services favorisant la mutualisation des moyens : projets d'accueil pour l'enfance ou développement

culturel et sportif.

Le contrat participe par ailleurs au développement de l'offre d'habitat, enjeu fort sur le territoire. Le Conseil général apporte notamment une participation significative à la mise en place du Programme Local de l'Habitat.

Le contrat de territoire est aussi l'occasion de poursuivre les partenariats avec la Communauté de communes du Pays des Abers dans des domaines tels que le tourisme, la gestion intégrée des zones côtières, la randonnée, l'enfance, la jeunesse ou l'insertion.

Plan d'engagement avec les îles finistériennes

Dossier n° 5 p 95

Le Conseil général approuve le Plan d'engagement avec les îles de Batz, Molène, Ouessant et Sein, plan construit autour de 2 enjeux :

- Permettre une vie sur l'île en harmonie avec un environnement naturel d'exception;
- Permettre le maintien sur les îles d'une population résidente à l'année.

La plus-value de ce contrat réside dans l'affirmation de plusieurs engagements innovants, notamment pour réduire la dépendance énergétique des îles, protéger le patrimoine naturel tout en permettant l'exploitation durable des ressources et développer le programme d'habitat social.

La particularité de ces espaces, la multiplicité des acteurs, la com-

plexité des enjeux et le manque de moyens techniques et humains des communes insulaires nécessitent une réforme du mode d'accompagnement départemental. Cette réforme se traduira par la mise en place, au sein de ce Plan, d'une "Conférence des îles", comité annuel de suivi et d'animation du Plan d'engagement avec les îles finistériennes.

Inter-commissions

Insertion et lutte contre les exclusions

Dossier n° 10 p 20

Les priorités départementales sont l'insertion tournée vers l'emploi, le développement économique du territoire, l'accompagnement des personnes plutôt que l'aide aux seuls dispositifs. La politique d'insertion, première des politiques de prévention, s'inscrit principa-

lement dans trois axes prioritaires de l'agenda 21 du Finistère : un axe économique, un axe démographique, un axe de cohésion sociale.

En 2009 quelques grands chantiers ont modifié le paysage :

- La mise en place du revenu de solidarité active (RSA)

- Le pilotage par le Conseil général des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) pour la prise en charge des adultes dépendants

- La poursuite des dispositifs d'insertion, des conventions d'objectifs avec les Missions locales,

du recours au FSE (Fonds social européen).

Au 31 mai 2009, les 14 045 bénéficiaires du RMI et les 1 600 bénéficiaires de l'Allocation Parent isolé que comptait le Département ont « basculé » dans le dispositif RSA. Le Conseil général a mis en place un dispositif d'évaluation de toutes les situations non contractualisées. 6 000 situations d'usagers ont été examinées par les équipes des territoires.

L'offre d'insertion s'est notamment concrétisée en 2009 par le soutien à 45 chantiers d'insertion (soit 470 places pour des bénéficiaires), 10 associations intermé-

diaires chargées d'expérimenter un accompagnement rapproché pour 165 bénéficiaires, 3 entreprises d'insertion, 1 entreprise de travail temporaire d'insertion, 2 plans locaux pour l'insertion et l'emploi et 10 équipes emploi, 9 actions spécifiques d'accompagnement vers l'emploi, 9 ateliers d'insertion, 17 actions d'autonomie sociale, 9 actions d'accompagnement à la création d'entreprise.

Le FSE a été mobilisé à hauteur de plus d'1,6 m€

En 2010, le nouveau plan départemental d'insertion des bénéficiaires du RSA et des jeunes de

16 à 25 ans en difficultés d'insertion sera élaboré autour de 3 axes forts :

- la mobilisation de moyens pour construire des parcours d'insertion vers l'emploi
- le développement d'une offre d'insertion à finalité économique
- la mobilisation d'une offre d'insertion sociale permettant de prendre chacun "là où il se trouve".

En 2010, plus de 84 m€ seront consacrés à l'insertion et à la lutte contre les exclusions.

Politique de l'habitat

Le Conseil général favorise un habitat adapté aux besoins des Finistériens aux différentes étapes de leur vie. Depuis juillet 2006 et l'approbation de son Agenda 21, il a intensifié ses efforts pour permettre à tous d'accéder à un logement décent. L'action du Conseil général repose sur trois volets : animer le réseau des partenaires, développer l'offre de logements, et accompagner l'usager.

Les actions qui s'engageront en 2010 permettront tout particulièrement :

- **de partager une meilleure connaissance des besoins en logement** des Finistériens grâce à la connaissance de la demande locative sociale apportée par l'observatoire de l'habitat en Finistère ;
- **de coordonner les réponses** apportées par les organismes

et les collectivités à travers les programmes locaux de l'habitat, les contrats de territoire, la poursuite de relations de travail étroites avec les groupements de communes ;

- **de confirmer le partenariat** avec l'office départemental Habitat 29 grâce à la convention d'utilité sociale ;
- **d'accroître les solutions apportées aux ménages en difficultés** dans le nouveau Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées ; l'équipe départementale cofinancée par l'État et le Département est opérationnelle et a pour mission de mobiliser les territoires ;
- **de poursuivre les actions engagées** pour un habitat économe à travers les aides du Fonds de solidarité pour le logement,

le conseil et l'information aux propriétaires dans les actions en faveur de l'habitat privé.

Ces orientations reposent sur des moyens financiers accrus en 2010.

Les engagements du budget 2010 s'élèvent à 6,3 m€ pour financer 820 nouveaux logements et la rénovation thermique d'anciens logements sociaux. Mais les moyens que l'État affectera au Finistère ne sont pas encore connus.

Le budget prévoit également de financer l'accès et le maintien dans le logement des Finistériens en difficulté grâce à un fonds d'aide de 2,2 m€ du fonds de solidarité logement (6 500 ménages aidés). Une attention particulière sera portée à l'accès au logement des jeunes avec l'accompagnement des nouveaux projets de foyers de jeunes travailleurs.

Dossier n° 13, page 325 :

Aménagement des ports de pêche et de commerce

Dossier n° 21 page 447

Le Conseil général du Finistère est un acteur majeur de la filière pêche. Il contribue à la compétitivité de ce secteur à travers les aménagements portuaires ou le soutien aux équipements, soit comme maître d'ouvrage, soit à travers l'octroi de subventions. En 2009, le Conseil général a poursuivi son programme de travaux dans les ports de pêche de Cornouaille, en particulier avec les opérations de modernisation à Saint-Guérolé et au Guilvinec. Par ailleurs, pour tenir compte du contexte de crise du milieu de la pêche, une démarche forte a été lancée en 2008 afin d'harmoniser les modalités de gestion des ports de pêche de Cornouaille, l'objectif étant de proposer aux usagers, au meilleur prix, des services portuaires répondant aux besoins nouveaux du marché.

Le Conseil général participe également au développement de l'ensemble des ports de commerce du Finistère qui constituent un atout pour l'économie finistérienne. L'activité commerce se concentre essentiellement à Brest et à Roscoff.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale :

L'année 2010, verra l'achèvement de l'opération de restructuration des infrastructures au port du Guilvinec. Dans le prolongement des études sur les interfaces ville-port, notamment concernant les ports de Douarnenez et d'Audierne, la réalisation des premières phases de travaux sera également engagée. **3 300 000 €** sont inscrits pour ces opérations.

Au port de Concarneau, la réflexion sur un schéma d'amé-

nagement du port a démarré en novembre 2009, et se poursuivra avec une assistance à maîtrise d'ouvrage en 2010. Enfin, le dossier d'autorisation pour l'opération de dragage du Moros a été déposé auprès des services de l'État et est en cours d'instruction.

Concernant **les ports du Nord-Finistère**, il est prévu la réalisation des levés bathymétriques dans les ports de Ouessant, Molène, du Conquet et de l'Île de Batz, ainsi que des inspections détaillées des ouvrages dans les ports du Conquet, de Molène et de Batz. Une étude sur l'accessibilité des ports sera également lancée pour **180 000 €**.

Enfin, l'opération d'entretien, réparation et aménagement des ouvrages à l'**Île de Sein** sera engagée pour **1 120 000 €**.

Les subventions pour l'aménagement et l'équipement des ports de pêche :

La mise en œuvre nationale des subventions européennes a nécessité l'élaboration d'un Plan régional de développement des ports de pêche bretons (PRDPP). Celui-ci a été réalisé sous l'égide de la Région Bretagne et validé en septembre 2009 par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture. C'est dans ce cadre que le

Conseil général a adopté son nouveau dispositif d'aides aux aménagements et équipements des ports de pêche.

Le dispositif privilégiera les investissements qui permettent d'améliorer :

- **les performances environnementales** (mise aux normes et anticipation des contraintes environnementales notamment),
- **l'efficacité économique** (efficacité des fonctions portuaires, mutualisation des moyens, développement ou renforcement de la filière pêche...),
- et **la qualité sociale** (en particulier conditions de travail, sécurité, hygiène) des places portuaires.

Le taux d'intervention sera de 20 % plafonné pour les ports non départementaux à 50 000 € par projet pour les ports non équipés de halle à marée et à 100 000 € pour ceux équipés d'une halle à marée.

En 2010, le Conseil général participera également au projet d'extension du port de Roscoff-Bloscon tant sur sa partie pêche que sur sa partie commerce.

Le dispositif d'aides pour l'aménagement et l'équipement des ports de commerce est reconduit.



Fonds départemental d'aide à la création d'emplois : 14 m€ sur 5 ans

Dossier n° 23 page 467

La politique du Conseil général en faveur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, et du développement technologique prend appui sur deux dispositifs complémentaires dans leurs objectifs. L'un destiné à accompagner les structures d'animation économique et les actions collectives menées en faveur du développement de l'économie finistérienne, l'autre axé pour l'essentiel sur le soutien aux entreprises en matière d'investissements et de création d'emplois.

Une réflexion est en cours en vue d'une réforme des mesures du

fonds départemental d'aide à la création d'emplois (FDACE), réforme d'ores et déjà engagée avec le vote en juin 2009 des nouvelles aides à l'implantation des entreprises (aide à la commercialisation de terrains en parcs d'activités, Bretagne Qualiparc, aide à l'immobilier industriel).

En réponse à des situations particulières, le Conseil général a décidé de créer un fonds d'intervention spécifique, intégré au FDACE, et dédié, d'une part, aux projets d'investissements d'entreprises et présentant un enjeu économique et social important pour un terri-

toire, et, d'autre part, à l'accueil de PME-PMI et grandes entreprises exogènes ayant pour projet d'implanter un premier établissement sur le Finistère.

Pour le soutien aux entreprises une enveloppe de 15 m€ sur 5 ans a été réservée.



Formation professionnelle *Dossier n° 27 page 523 :*

Le soutien au domaine de la formation fait partie des politiques que le Conseil général engage chaque année pour faciliter l'accès des jeunes au monde professionnel.

Ce programme mobilise essentiellement des crédits de fonctionnement (622 300 € en 2010); cependant, lorsque le contexte le justifie, le Conseil général peut également s'engager dans le soutien à des

projets d'investissements structurants, notamment en matière d'apprentissage.

Deux grands projets ont été évoqués par le Conseil général :

La construction d'un centre de formations techniques dédiées aux énergies renouvelables à Quimper pour accueillir 3 000 stagiaires et 100 apprentis par an à l'horizon 2015. Une subvention de 318 150 €, sur un investisse-

ment éligible de 3 535 000 € TTC, est accordée à la CCI de Quimper-Cornouaille, maître d'ouvrage de l'opération.

Le projet de la CCI de Brest concernant la construction d'un campus des métiers qui abritera le nouveau centre de formation sera examiné dans le courant de l'exercice.

Commission Territoires Environnement

Desserte du territoire en haut-débit

Dossier n° 83 tiré à part :

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'accessibilité des territoires, le Conseil général a décidé de favoriser le développement des communications électroniques à haut-débit et des usages des tech-

nologies de l'information et de la communication. Cette politique s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 afin de se donner les moyens d'innover par une offre cohérente en haut-débit pour les Finisté-

rienne.

Suite à l'évaluation préalable réalisée en 2008, le Conseil général a engagé en 2009 une procédure de partenariat public-privé afin de rechercher un opérateur assurant

aux Finistérianne la réception de données numériques courantes à haut-débit, soit 2 mégabits par seconde.

Après analyse des offres, la proposition du groupement AXIONE-ETDE a été retenue pour mettre en œuvre et exploiter ce réseau. Le coût global pour le Département est de 23 m€ TTC sur 6 ans. Pour couvrir les zones blanches et assurer un réseau de 2 mégabits par

seconde, la société mettra en œuvre une solution principalement basée sur la technologie hertziennne et la réalisation de 269 km de fibre optique. La mise en service complète du réseau départemental doit se faire dans les 18 mois à compter de la notification du contrat du partenariat soit dans le courant du 2^e semestre 2011.

En déployant un réseau de communications électroniques à haut-

débit, l'intervention du Conseil général permettra de répondre aux besoins actuels des Finistérianne d'accès à Internet et d'anticiper les besoins de desserte à très haut débit des intercommunalités. Dans cette perspective, le Conseil général poursuivra la concertation avec les Pays et les intercommunalités et assurera la synthèse des quatre schémas d'aménagement numérique réalisés par Pays.

Un nouveau dispositif pour la production d'énergie renouvelable

Dossier n° 36 page 667 :

L'intégration progressive des enjeux énergétiques et climatiques dans les politiques départementales s'est concrétisée en 2009 par l'adoption du premier Plan « climat-territorial ».

Depuis, a été engagé un travail de prise en compte de ces enjeux au sein des politiques du Conseil général dans le fonctionnement même de l'Institution (parc de véhicules, patrimoine bâti), dans le cadre des politiques en maîtrise d'ouvrage ou dans l'accompagnement des projets mis en œuvre sur le territoire.

Des partenariats avec les acteurs du territoire sont aujourd'hui noués :

- **le partenariat avec le Syndicat départemental d'énergie du Finistère**, permet la mise en œuvre de deux types d'actions : d'une part, la sécurisation de l'approvisionnement en électricité sur le territoire au niveau des réseaux moyenne et basse tension ; d'autre part, l'accompagnement des collectivités dans la prise en compte des questions énergétiques ;

- **le partenariat avec les Agences locales de l'énergie** situées sur les Pays de Brest, Morlaix et du Centre-ouest Bretagne ainsi qu'avec le Pays de Cornouaille permet, d'une part, d'améliorer l'information du public et, d'autre part, d'apporter un conseil adapté aux collectivités qui le souhaitent dans le domaine de la gestion énergétique de leur patrimoine.

Afin d'accompagner le développement de la production d'énergie renouvelable dans le Finistère et, en premier lieu, de mobiliser les ressources issues de la biomasse, le Conseil général est engagé, dans le Plan bois-énergie Bretagne. Il accompagne ainsi le développement des équipements utilisant cette source d'énergie mais il soutient plus largement la structuration de la filière notamment par le financement de l'association AILE qui anime cette politique au niveau régional.

Parallèlement, il accompagne les projets émergents en matière de maîtrise de la demande d'énergie et de développement de filières

renouvelables sur le bâti :

- **les projets novateurs faisant appel à l'énergie solaire photovoltaïque**. Le Conseil général a ainsi rejoint l'appel à projets lancé conjointement par le Conseil régional et l'ADEME. Ce dispositif permet d'accompagner les projets démonstratifs et innovants qui s'inscrivent dans une logique globale de maîtrise de l'énergie et de développement d'énergie renouvelable ;

- **l'accompagnement de projets emblématiques en matière de maîtrise de la demande d'énergie**. C'est le cas, par exemple, sur les îles de Sein, Molène et Ouessant où un programme visant à réduire de 15 à 20 % les consommations d'électricité est en cours dans le cadre d'un programme mené en partenariat avec EDF, le Conseil régional, l'ADEME et le Département.

Enfin, le Finistère dispose d'un potentiel de développement de certaines filières de production d'énergie renouvelables, principa-

lement à partir de la biomasse et de la mer. La filière « biomasse », au-delà de la valorisation du bois-énergie est mature techniquement et des projets commencent à émerger sur le département. Concernant les énergies marines, dans le cadre des réflexions en-

gagées depuis deux ans au travers de l'initiative partenariale pour les énergies marines (IPANEMA), des opportunités de développement de projet de recherche et d'expérimentations devront se mettre en place. Le Conseil général a décidé de s'engager plus

fortement aux côtés des acteurs régionaux pour que l'émergence de ces projets voient le jour sur le Finistère à court terme. Sur ce volet une enveloppe nouvelle de 1,8 m€ sur 6 ans est votée.

Schéma « bien vieillir en Finistère » autorisation pour des créations de places

Dossier n° 45 p 833

Ce rapport a pour objet de présenter une partie des projets retenus dans le cadre de la délibération du 22 octobre 2009 relative à la programmation du 3^e schéma "Bien vieillir en Finistère" et ayant fait l'objet de l'avis du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale (CROSMS) lors des séances du 5 juin et du 11 décembre 2009.

Les places concernées sont les suivantes :

- création de 28 places d'EHPAD spécialisé Alzheimer (hébergement temporaire) - CCAS d'Arzano,

- création de 10 places d'accueil de jour Alzheimer - Fondation Massé-Trévidy à Plomelin,
- création de 14 places d'hébergement permanent Alzheimer, création de 10 places d'accueil de jour et 1 place d'accueil d'urgence - Fondation Massé-Trévidy à Loctudy,
- création de 25 places d'hébergement permanent Alzheimer et 5 places d'hébergement temporaire et 10 places d'accueil de jour - Fondation Massé-Trévidy à Quimper,
- création de 10 places d'accueil de jour - Fondation Massé-Tré-

- vidy à Pont-Aven,
- extension de 17 places - EHPAD "Coat Ar vorc'h" - Fouesnant,
- extension de 12 places d'hébergement permanent et de 3 places d'hébergement temporaire spécialisées dans la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer - EHPAD Mestioual - Cléder.

Le Conseil général approuve ces projets. La procédure d'autorisation par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales pourra donc s'engager dans le courant de l'année 2010.

Musées et sites culturels départementaux

Dossier n° 50 p 885

Notre collectivité se doit de conserver la mémoire et l'histoire du département et de les transmettre au public. Les musées et sites patrimoniaux jouent un rôle primordial dans la conservation de cette mémoire : mise en valeur de la richesse des civilisations, témoignage de la reconnaissance d'une culture ou d'une histoire. Ils explorent ainsi les enjeux contemporains en leur donnant une lisibilité dans le temps et dans l'espace pour différents publics. Ils

doivent contribuer à aider le public à comprendre la société dans laquelle il vit.

Ils s'inscrivent également dans la promotion et le développement territorial ; ils en sont l'un des ressorts en particulier à travers le tourisme. Ils génèrent une économie induite (retombées sur les commerces locaux : hébergements, restaurants...), rendent les territoires plus attractifs pour le tourisme ou les loisirs et participent au maintien de l'emploi. Les

18 musées et sites patrimoniaux membres du réseau départemental constituent un gisement d'emplois : 180 emplois (158 équivalents temps plein) sans compter les emplois saisonniers. Ils sont implantés dans des territoires pour la plupart isolés.

Pour répondre à ces enjeux, le Conseil général a notamment retenu plusieurs investissements importants :

- **travaux de conservation et de mise en sécurité** sur l'en-

semble des sites et musées départementaux (Kernault, Relec, Daoulas, écomusée des monts d'Arrée, musée de l'école rurale,



remparts de Quimper, musée départemental breton, écomusée du Niou, réserve archéologique de Vorigium...): 2,5 m€ sur 5 ans

- **Aménagement du musée de l'école rurale de Trégarvan: 2 m€**
- **Conservation et valorisation du sémaphore de Molène: 0,55 m€**

Pour le soutien à l'activité des musées, y compris les sites de l'EPCC "Chemins du patrimoine en Fi-

nistère », un crédit de fonctionnement de **4 769 500 €** est voté.

Le Conseil général poursuivra sa politique d'aide aux musées locaux, en leur donnant les moyens de s'inscrire dans une démarche muséographique de qualité pour une amélioration continue de l'offre aux publics.

Enfin, le passeport Finistère, outil de promotion et de communication qui permet de participer à l'élargissement de l'audience des sites et musée, sera reconduit.

Investissement dans les collèges publics

Dossier n° 61 p 1017

À la rentrée 2009, le département du Finistère comptait 62 collèges publics et près de 25 000 collégiens, effectifs en légère progression par rapport à ceux de 2008.

Afin d'assurer de bonnes conditions d'enseignement, d'accueil et de vie dans l'établissement tout au long de la journée, de garantir la mise à disposition de locaux et d'équipements en tous points conformes aux normes de sécurité et d'hygiène, le Conseil général a défini un schéma pluriannuel des collèges. D'un montant initial de 70,7 m€, il a été porté en 2009 à 147,5 m€.

Ce schéma fixe les priorités suivantes:

Amélioration et modernisation:

- travaux liés à la sécurité, l'hygiène et l'accessibilité
- intervention sur le clos/couvert

Démarche d'accompagnement et d'intégration:

- adaptation des locaux pédagogiques et des espaces périscolaires
- intégration du collège dans son environnement social et urbain.

A deux ans de l'échéance du pré-

sent schéma deux tiers des opérations sont livrées ou en travaux, 14 % sont en études de conception, 20 % sont en études de programmation en cours ou à engager.

Cet état d'avancement est conforme aux prévisions de mise en œuvre du schéma. À noter que le niveau des réalisations 2009 devrait avoisiner les 26 m€ inscrits au budget.

Pour l'exercice 2010, un crédit de 30 m€ permettra:

- de débiter, de poursuivre ou de livrer une vingtaine d'opérations dans le cadre des 4 objectifs prioritaires (collèges Saint-Pol-Roux à Brest, Alain à Crozon, Brizeux à Quimper, Max Jacob à Quimper, Mescoat à Landerneau, Laënnec à Pont l'Abbé, Pierre Stéphan à Briec, Deux Baies à Carantec, François Collobert à Pont-de-Buis, Germain Pensivy à Rosporden, Val d'Elorn à Sizun, Tanguy Prigent à Saint-Martin-des-Champs...);
- d'engager ou de poursuivre des études de conception sur plusieurs collèges (Monts d'Arrée

à Plounéour-Ménez, Locquéran à Audierne, Jacques Prévert à Saint-Pol-de-Léon, Louis Hémon à Pleyben, La Tourrelle à Quimper, Keranroux à Brest...);

- d'engager ou de poursuivre des études de programmation pour des restructurations ou des schémas directeurs d'autres établissements (SEGPA des collèges Mescoat de Landerneau, Sables blancs de Concarneau, La Villemarqué de Quimperlé, Max Jacob de Quimper, Mescoat de Landerneau, d'autres opérations concernant notamment la demi-pension de Louis et Marie Fichez à Plouescat...).

Enfin, le collège de Plabennec ouvrira ses portes en septembre 2010. Son ouverture, tout comme la décision de livrer tout début 2011, le premier internat pour les collégiens à Brest, de construire un second collège à Landerneau marquent bien les priorités du Département en matière d'accompagnement des politiques éducatives au service des jeunes Finistériens.

Accessibilité des bâtiments départementaux aux personnes handicapées

Dossier n° 70 p 1093

La loi du 11 février 2005, relative aux droits des handicapés, a fixé comme objectif une obligation générale d'accessibilité des bâtiments dans les dix ans à venir, soit au 1^{er} janvier 2015.

Un diagnostic exhaustif de l'ensemble du patrimoine bâti départemental a ainsi été engagé en 2008. Les conclusions préconisent une enveloppe budgétaire de 44,5 m€, dont 28 pour les collèges, pour rendre accessibles l'ensemble des bâtiments départementaux.

Un comité de pilotage, un comité technique et un groupe de concertation ont été mis en place en 2009 pour élaborer un schéma directeur d'accessibilité du cadre bâti. Ainsi, les associations d'usagers en situation de handicap (Collectif des associations de personnes handicapées du Finistère, Association des paralysés de France, Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés, Union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditifs) et les principaux partenaires

concernés (Maison départementale des personnes handicapées, Inspection d'académie, Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture) ont été largement associés aux travaux d'élaboration du schéma.

Le plan d'action voté par le Conseil général s'étend sur 5 années. L'objectif est d'assurer l'accessibilité des bâtiments en 2014. L'accent sera mis, en début de programmation, sur l'accessibilité des 62 collèges du département.